

## **ADVINI LEVE 7,6 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS**

**Saint-Felix-de-Lodez, le 6 décembre 2016 (ISIN : FR0000053043 – Mnémo : ADVI)** - AdVini, acteur de référence sur les vins de terroir, en France et en Afrique du Sud, annonce ce jour la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, auprès d'un investisseur qualifié.

L'opération a permis à AdVini de lever environ 7,6 millions d'euros par l'émission de 217.143 actions nouvelles à un prix de 35 euros par action. L'intégralité des actions a été souscrite par la société Grands Crus Investissements, structure détenue par le groupe Crédit Agricole et gérée par IDIA Capital Investissement.

Antoine Leccia, Président du Directoire d'AdVini, a déclaré à cette occasion : « Grands Crus Investissements a une connaissance parfaite de la filière viti-vinicole et une expertise reconnue dans l'accompagnement sur le long terme de châteaux et de marques réputés. Son entrée au capital d'AdVini, aux côtés des actionnaires historiques et du management, souligne la confiance suscitée par notre plan stratégique E-Toile 2020, ».

### **Objectifs de l'émission**

A l'heure actuelle, AdVini est propriétaire d'actions de la société Lapalu Participations représentant environ 13,68% du capital social et des droits de vote de ladite société.

L'émission a pour objectif de financer une partie du coût de l'acquisition, par la société Antoine Moueix S.A.S., filiale à 100% d'AdVini, du solde des actions de la société Lapalu Participations.

A l'issue de cette acquisition, AdVini et Antoine Moueix S.A.S. détiendront ensemble la totalité du capital social et des droits de vote de la société Lapalu Participations.

La société Lapalu Participations détient des participations dans plusieurs filiales qui exploitent les châteaux Patache d'Aux et Liversan ainsi que d'autres vignobles du Médoc et du Haut Médoc représentant environ 250 hectares.

### **Caractéristiques de l'émission**

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 juin 2015, le Directoire a décidé ce jour de procéder à une émission d'actions ordinaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2 II du Code monétaire et financier, au profit de la société Grands Crus Investissements (groupe Crédit Agricole), laquelle dispose de la qualité d'investisseur qualifié au sens de la réglementation française et a confirmé agir pour compte propre.

A l'issue de cette opération, la Société a émis 217.143 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros, soit une augmentation de capital de 434.286 euros représentant une dilution de 5,67% du capital de la Société (sur une base non diluée, étant rappelé que 101 770 actions gratuites ont été attribuées mais non encore acquises).

Les actions ordinaires nouvelles ont été émises au prix de 35 euros par action, dont 33 euros de prime d'émission, pour un montant total de 7.600.005 euros. Le prix de souscription représente une prime de 6,3% par rapport au prix d'émission minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires, à savoir 32,92 euros<sup>1</sup>.

Le capital social d'AdVini s'élève désormais à 7.663.234 euros, divisé en 3.831.617 actions.

---

<sup>1</sup> Sur la base de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2016) précédant la décision d'émission diminuée d'une décote maximale de 5%.

Les actions ordinaires nouvelles portent jouissance courante et sont assimilables aux actions existantes de la Société. Elles seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes à compter du 7 décembre 2016 (ISIN : FR0000053043).

### **Avertissement**

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, cette opération ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

### **A propos d'AdVini**

Avec 2.303 hectares de vignobles, ancrés dans les régions viticoles les plus renommées, avec Ogier et son Clos de L'Oratoire des Papes à Châteauneuf du Pape, Antoine Moueix Propriétés, son Château Capet-Guillier à Saint-Emilion et son Cru Bourgeois Château Patache d'Aux en Médoc, le Domaine Laroche à Chablis, La Maison Champy et son Domaine Laleure-Piot en Bourgogne, les Vignobles Jeanjean et le Mas La Chevalière en Languedoc, Cazes et son Clos de Paulilles en Roussillon, Gassier avec le Château Gassier et le Château de Roquefeuille en Sainte Victoire, Rigal et Château de Chambert à Cahors, AdVini est l'acteur de référence sur les vins français de terroir.

AdVini est également présent en Afrique du Sud sur près de 200 hectares de vignes à Stellenbosch, avec L'Avenir, propriété oenotouristique, Ken Forrester Vineyards, Le Bonheur Wine Estate, et Maison du Cap, et enfin au Chili, avec Viña Casablanca, propriété de 150 hectares en partenariat avec Santa Carolina.

Ses Maisons de Vins et Vignobles bénéficient d'une notoriété en constante progression et d'une reconnaissance qui leur permettent d'être exportées dans 106 pays.

### **A propos de Grands Crus Investissements**

Grands Crus Investissements (GCI), structure détenue par le groupe Crédit Agricole, investit dans des domaines viticoles de prestige et accompagne des acteurs de la filière viti-vinicole dans leur développement et/ou transmission. Grands Crus Investissements est un FIA géré par la société IDIA Capital Investissement.

### **Contacts**

Antoine Leccia / Jean-Michel Choffel  
Tél. : 04.67.88.80.00 - jm.choffel@advini.com